

223C1470  
FR0000125338-FS0705

21 septembre 2023

**Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**CAPGEMINI**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 septembre 2023, la société de droit américain Massachusetts Financial Services Company<sup>1</sup> (111 Huntington Avenue, Boston MA 02199, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi :

- en hausse, le 15 septembre 2023, par suite d'une acquisition d'actions CAPGEMINI sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CAPGEMINI et détenir, à cette date, 8 686 756 actions CAPGEMINI représentant autant de droits de vote, soit 5,004% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup> ; et
- en baisse, le 18 septembre 2023, par suite d'une cession d'actions CAPGEMINI sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CAPGEMINI et détenir 8 678 388 actions CAPGEMINI représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Contrôlée par la société Sun Life Financial coté à la bourse de Toronto. La société Massachusetts Financial Services Company déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 173 582 113 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.